

Attention aux bouteilles de protoxyde d'azote!

Le Sidompe rappelle que les bouteilles de protoxyde d'azote (souvent utilisées comme gaz hilarant) ne doivent en aucun cas être jetées dans les poubelles classiques ou dans les déchets de propreté urbaine.



Ces bouteilles représentent un danger réel lorsqu'elles sont incinérées : elles peuvent provoquer des incidents graves dans les fours de traitement des déchets.

Que faire ? Merci de les déposer dans les déchetteries du territoire, avec les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Ce geste simple permet de garantir la sécurité de tous et de préserver nos installations de traitement.

Merci pour votre vigilance et votre engagement en faveur d'un tri responsable!